NAMUR CAPITALE

NAMUR, PLUS belle ENSEMBLE !

DOSSIER DE PRESSE

Namur, le 21 avril 2023

3e BUDGET PARTICIPATIF DE LA VILLE DE NAMUR :

Ouverture de la période de vote du 21 avril au 21 mai 2023

En septembre dernier, la Ville de Namur a lancé la 3e édition du budget participatif afin d'offrir aux citoyens et citoyennes la possibilité de participer à l'émergence de nouveaux projets d'intérêt collectif sur le territoire namurois. Cette année encore, la somme de 330.000 € est mise à disposition de projets citoyens afin de rendre « *Namur, plus belle ensemble* ».

Depuis décembre, les participant.es ont déposé des projets développés de manière participative, en tenant compte des trois thématiques suivantes : l'environnement, la dimension sociale et/ou le cadre de vie.

À présent et après avoir passé les analyses de recevabilité et de faisabilité effectuées par les services de la Ville, 11 projets ont atteint l'une des étapes clés du budget participatif : la mise au vote des Namurois et Namuroises ! Cette période de vote débutera ce vendredi 21 avril et s'étendra jusqu'au 21 mai 2023.

I. La participation à Namur

Le budget participatif s'ancre pleinement dans la volonté d'accentuer la participation citoyenne et de faire de **Namur une ville modèle en matière de participation**. En effet, il s'agit du premier objectif inscrit dans le programme stratégique transversal 2019-2024 : « *Être une Ville qui implique ses citoyens et ses citoyennes* » en mettant en place « *une dynamique participative dans les projets namurois* ».

L'importance d'encourager la participation n'est plus à démontrer. Tout d'abord, mener une politique participative permet aux citoyens et citoyennes de donner leurs opinions et d'exprimer aussi bien leurs attentes que leurs besoins, de participer à la conception d'un dossier, voire de prendre part à certaines décisions en dehors de tout agenda électoral. C'est aussi la volonté d'améliorer la transparence des politiques publiques pour plus de compréhension et d'appropriation par les Namurois et Namuroises. Enfin, inciter la mise en mouvement des citoyens et citoyennes tend à favoriser l'émergence de nouveaux projets dans l'intérêt collectif.

Contact presse :
Jeanne Degimbe – Attachée de cabinet de l'Échevine Christine Halut
+32 (0) 81 24 69 53 - jeanne.degimbe@ville.namur.be

II. La 3e édition du budget participatif

Suite au succès rencontré lors des deux premières éditions avec 106 dossiers déposés, 20.500 votes et 37 projets lauréats, l'ensemble du Collège, ainsi que le Conseil communal ont confirmé leur souhait de lancer une 3e édition du budget participatif en allouant à nouveau une partie du budget communal (330.000€) à destination de projets citoyens.

A. Détail du processus

1. Conditions de participation

Les conditions de participation restent les mêmes, à savoir : se regrouper en association de fait (3 personnes minimum), être domicilié à Namur et avoir au moins 16 ans, ou être une ASBL ou une société coopérative agréée ayant son siège social à Namur.

2. Thématiques

Pour cette édition, l'accent a été mis sur les projets portés par/pour les jeunes. Des points bonus seront en effet octroyés aux projets ayant **une sous-thématique « focus jeunes »**, c'est-à-dire des projets portés par des jeunes (de moins de 25 ans) ou en faveur des jeunes.

Les thématiques principales restent cependant inchangées, à savoir que les projets doivent toujours s'inscrire dans les thématiques suivantes :

- L'**environnement** : projets qui contribuent à la réduction des pollutions environnementales, développent l'économie circulaire, participent à la prévention ou à une meilleure gestion des déchets, etc. ;
- La **dimension sociale** : projets qui favorisent le lien entre les citoyens et citoyennes, diminuent les inégalités sociales, apportent une valeur ajoutée pour les publics précarisés, favorisent le bien-être ou la santé du public cible, etc. ;
- Le **cadre de vie** : projets qui améliorent ou embellissent un quartier ou un village. Par exemple : installer du mobilier, créer des espaces publics favorisant la rencontre d'habitants et d'habitantes de tous âges (dans divers buts : jeux, sports, culture, patrimoine local, ect.).

3. Critères à respecter

Les projets déposés devaient respecter les quatre critères suivants :

- Comporter **une dimension innovante et originale** ;
- Proposer des actions concrètes engendrant, sur le territoire de Namur, un **impact positif sur les thématiques** ;
- Être construit et mis en œuvre collectivement, présenter une **dimension participative ;**
- **Être pérenne** dans le temps.

Contact presse :
Jeanne Degimbe – Attachée de cabinet de l'Échevine Christine Halut
+32 (0) 81 24 69 53 - jeanne.degimbe@ville.namur.be

4. Budget alloué

La somme des 330.000 € est répartie en plusieurs catégories. Cette année, une **nouvelle répartition de l'enveloppe** a été définie :

Catégorie A	50.000 € pour des projets d'investissement allant de 1000 € à 15.000 €
Catégorie B	100.000 € pour des projets d'investissement allant de 15.001 € à 40.000 €
Catégorie C	150.000 € pour des projets d'investissement allant de 40.001 € à 80.000 €
Catégorie D	20.000 € à l'ordinaire pour des petits projets allant de 1 à 5000 €

En fonction des moyens budgétaires disponibles, un supplément de maximum 5% (pour un plafond de 10.000 € du budget ordinaire) du budget demandé par le participant·e (Catégories A, B et C) pourrait être alloué à des frais de fonctionnement.

B. Accompagnement des porteurs et porteuses de projet

La Cellule participation ainsi que notre Facilitateur Be Planet ont été sollicités pour accompagner de manière forte les participant·e·s dans toutes leurs démarches et questionnements. Plusieurs soirées ont été organisées sur la période allant du 1er octobre jusqu'au 6 décembre 2022 afin d'accompagner les participant.e.s tant dans la réflexion que dans la rédaction de leurs projets.

III. Analyse des dossiers déposés

Au total, ce sont **14 dossiers qui ont été déposés** en décembre dernier. Ceux-ci s'inscrivent pleinement dans les thématiques de l'appel et visent à réduire, à leur échelle, la pollution environnementale, à favoriser les liens entre les Namurois et Namuroises, et à améliorer le cadre de vie. Créatifs et de qualité, les projets étaient diversifiés, tant portés par des ASBL (6) que des associations de fait (8). Les projets ont un coût entre 5000 € et 80.000 €.

A. Analyse de recevabilité

Ce beau panel de projets a ensuite été analysé sur le **plan de la recevabilité** – Les dossiers répondaient-ils aux conditions de participation ? Étaient-ils complets ? … Suite à cette première analyse, **aucun projet n'a été écarté du processus**.

B. Analyse de faisabilité

Ensuite, les **14 projets ont été analysés de manière rigoureuse** par les services de la Ville sur **le plan technique**, à savoir étaient-ils ou non faisables et prenaient-ils en compte tous les éléments nécessaires à la réalisation concrète et effective des projets ? Au terme de cette analyse, **1 dossier a été jugé défavorable, 12 sous conditions et 1 favorable.** Malheureusement, deux projets ont décidé de ne pas poursuivre la suite du processus.

Contact presse :
Jeanne Degimbe – Attachée de cabinet de l'Échevine Christine Halut
+32 (0) 81 24 69 53 - jeanne.degimbe@ville.namur.be

Nous tenons à saluer et remercier tous les services pour le travail réalisé et leur analyse pointue. Ce budget participatif aura également permis de toucher à toutes les matières et de répondre à la volonté d'impliquer tous les échevinats et services autour d'un objectif commun.

IV. Mise au vote des citoyens et citoyennes

Après la phase d'analyse des projets reçus par les services techniques de la Ville, les 11 projets encore en course seront soumis d'une part **au vote des citoyens et citoyennes** (50% des points) et d'autre part, **à l'examen d'un jury indépendant d'experts et d'expertes** sur les thématiques de l'appel (50% des points). Chaque participant·e aura le loisir de « faire campagne » pour son projet.

A. Modalités de vote

La période de vote pour les citoyens et citoyennes s'étend du **21 avril au 21 mai 2023**.

Durant cette période, les Namurois et Namuroises pourront voter une seule fois, mais pourront donner leur voix à plusieurs projets (autant qu'ils et elles le souhaitent).

1 vote = 1 voix par dossier = 1 point par dossier.

Le registre national est requis pour vérifier les conditions de participation (être Namurois·es et avoir au moins 16 ans). Les doublons seront comptés nuls.

Les citoyens et citoyennes auront **différents moyens de voter** pour leurs projets favoris : **en ligne, par vote papier** ou **par téléphone.**

1. Vote en ligne :

Les différents projets seront déposés sur une plateforme en ligne (vote.budgetparticipatifnamur.be) et présentés avec un résumé succinct ainsi que le montant demandé par projet. Pour éviter tout doublon, les citoyens et citoyennes devront s'enregistrer en introduisant leur numéro de registre national et leur mail afin de vérifier le statut du votant ou de la votante (avoir au moins 16 ans et habiter sur la commune de Namur). Cette procédure sera vérifiée par le service informatique dans le respect du RGPD.

2. Vote par papier :

Afin d'éviter la fracture numérique, un vote « papier » est proposé. Un fascicule consultable se trouvera dans les différents points de vote reprenant les mêmes informations que celles présentes sur la plateforme web.

Contact presse :
Jeanne Degimbe – Attachée de cabinet de l'Échevine Christine Halut
+32 (0) 81 24 69 53 - jeanne.degimbe@ville.namur.be

Les bureaux de vote seront les suivants :

- **Dans les Maisons de Quartier :**

  - Germinal, Rue Denis-Georges Bayard, 73 à NAMUR
  - Hastedon, Rue du Plateau d'Hastedon, 10/142 - Résidence Hortensia, Bloc A à ST-SERVAIS
  - Saint-Nicolas, Rue Saint-Nicolas, 84 à NAMUR
  - Balances, Rue des Bosquets, 24/2 à NAMUR
  - Basse-Enhaive, Rue Albert Michiels, 8 à JAMBES
  - Petit Ry, Comognes de Jambes, 100 à JAMBES
  - Amée, Avenue du Parc d'Amée, 3 à JAMBES
  - Plomcot, Avenue des Champs Élysées, 39 à NAMUR

- **À la Maison des Citoyens, à l'Hôtel de Ville, Rue de Fer à Namur.**

- **Via un bulletin de vote dans le prochain Namur Magazine** qui paraitra au mois d'avril (à envoyer par courrier affranchi à l'Hôtel de Ville).

3. Vote par téléphone

Il sera aussi possible de voter **par téléphone au 081/24.86.90**, du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h auprès de la Cellule Participation.

B. Projets soumis au vote

- Accrochons nos vélos

Le projet consiste à installer des porte-vélos non couverts, de type « arceau ou racks vélos », dans des endroits stratégiques du territoire communal pour répondre à la demande croissante de vélos en circulation. Bien que des arceaux soient déjà présents dans le centre-ville et dans certains quartiers de Namur, leur nombre reste insuffisant. Certains endroits sont saturés et ne peuvent plus accueillir de vélos tandis que d'autres zones stratégiques n'ont pas de stationnement pour vélos.

- Namur
- Budget : 80.000 €



Contact presse :
Jeanne Degimbe – Attachée de cabinet de l'Échevine Christine Halut
+32 (0) 81 24 69 53 - jeanne.degimbe@ville.namur.be

➢ À la découverte de la nature malonnoise

Porté par *Malonne Transitionne*, ce projet fait suite à l'identification d'un sentier de promenade nature réalisé par la régionale *Natagora Cœur de Wallonie* dans le cadre de la parution du guide « Balades et découvertes nature en région namuroise » édité en 2021.
L'objectif du projet est d'équiper le sentier de neuf panneaux didactiques à des endroits où la qualité du milieu naturel, mais également l'originalité des actions humaines (carrières, grotte, etc.), permettent d'apporter une information qualitative à vocation éducative au public qui l'emprunte.
Concrètement, le projet vise à créer neuf visuels pédagogiques et à installer neuf panneaux didactiques sur les espèces animales et végétales, les habitats naturels et le patrimoine qui se trouvent à proximité de l'itinéraire de balade.

- ∇ Malonne
- ∇ Budget : 9800 €



➢ HappyKids Day

L'ASBL *HappyKids* propose une journée de découverte d'activités sportives et artistiques afin de permettre aux enfants de tester un maximum d'activités extra-scolaires et de déterminer celles qui leur plaisent le plus pour s'y investir par la suite.

- ∇ Loyers
- ∇ Date : 4 juin 2023
- ∇ Budget : 5000 €



Contact presse :
Jeanne Degimbe – Attachée de cabinet de l'Échevine Christine Halut
+32 (0) 81 24 69 53 - jeanne.degimbe@ville.namur.be

➢ Urban Pickles

Afin de promouvoir l'agriculture urbaine participative, le projet *Urban Pickles* propose d'installer des carrés potagers en plein cœur de Namur. Les espaces potagers seront installés sur la terrasse du Delta et dans le parc de l'Étoile. Ces espaces bénéficieront aux habitants du centre qui ne disposent pas toujours de jardin ou balcon.
Par exemple, dans le parc de l'Étoile, le collectif souhaite installer dix bacs de culture de différentes hauteurs et formes afin que leur accès soit facilité pour les écoles, les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées. Il est également prévu d'installer un récupérateur d'eau collectif.

- ∇ Namur, Delta et parc de l'Étoile
- ∇ Budget : 10.500 €



➢ Jardin Kangourou : nouvelle approche intergénérationnelle au cœur de Salzinnes

Le projet du *Jardin Kangourou* ou *Comment cohabiter au potager entre générations ?* est proposé par le collectif du *Bosquet potager de Salzinnes*. Jouxtant le quartier des Balances, ce jardin partagé – actif depuis 2012 – regroupe une quarantaine de jardiniers, jardinières et sympathisant·es.

Pour accueillir dignement les futur·es pensionnaires de la nouvelle Maison de Repos et de Soins/ Résidence Services Harscamp ainsi que les personnes âgées et/ou moins valides des alentours, le collectif souhaite proposer des tables et bacs de culture surélevés adaptés ainsi qu'un local multifonction. Le projet vise aussi à intégrer une population plus jeune, issue du quartier ou des écoles du faubourg, qui sera progressivement invitée à partager de belles expériences potagères et découvertes nature avec les personnes aînées.

- ∇ Salzinnes, Balances
- ∇ Budget : 25.400 €



Contact presse :
Jeanne Degimbe – Attachée de cabinet de l'Échevine Christine Halut
+32 (0) 81 24 69 53 - jeanne.degimbe@ville.namur.be

➢ Jardin Nature pour toutes et tous

Le projet consiste à aménager un local pour la régionale *Natagora Cœur de Wallonie* et à restaurer une friche en zone naturelle « Réseau nature », afin d'y organiser des activités naturalistes. Celles-ci seront destinées au public scolaire ainsi qu'à la population désireuse de partager ces animations.

La régionale *Cœur de Wallonie* regroupe les communes d'Andenne, Assesse, Floreffe, Fosses-La-Ville, Gesves, Mettet, Namur, Ohey, Profondeville et Sambreville.

- ∇ Naninne
- ∇ Budget : 22.400 €



➢ La Culture dans la culture

Depuis 2011, le *Jardin des petits fruits* adjacent au *Musée de la Fraise* est un lieu de détente et de promenade où les visiteurs peuvent découvrir les espèces de fruits cultivables dans la région.

Le projet *La Culture dans la culture* vise à enrichir ce jardin en y implantant des dispositifs pour développer du contenu grâce à des expositions temporaires, des animations, des modules didactiques et interactifs.
Pour réaliser ce projet, l'ASBL *Musée de la Fraise et Promotion du pays de Wépion* souhaite acquérir différents supports, tels que des panneaux et des pupitres. Ces derniers seraient réutilisés au gré des événements organisés : expositions, foires, bourses aux plantes... Ces supports didactiques et mobiles serviront également aux écoliers. Ils proposeront un contenu dynamique en lien avec les fruits observés.

- ∇ Namur, Musée de la Fraise
- ∇ Budget : 40.600 €



➢ Mirage Arts Community

Le projet *Arts Community* souhaite mettre en place des ateliers, dans le village de Saint-Marc. Ces workshops dédiés aux low tech, à l'artisanat, au bien-être, au paysagisme, mais aussi à la cuisine et à l'audiovisuel pourront réunir un public varié et créer ainsi du lien au niveau local.

- ∇ Saint-Marc
- ∇ Budget : 5000 €



➢ Réveil du Bosquet Saint-Georges : un espace vert de rencontre

L'espace vert intergénérationnel du *Bosquet Saint-Georges*, situé entre les rues du Bosquet et l'avenue du Val Saint-Georges à Salzinnes, a pour ambition de mettre en valeur un espace vert en friche en favorisant une dynamique de rencontre entre toutes et tous : habitant·e·s, résident·e·s de la future Maison de Repos, CPAS, fonctionnaires de la Maison Administrative Provinciale, communauté étudiante… Les écoles situées à proximité ne sont pas oubliées dans ce projet car elles disposeraient d'un lieu où développer l'école du dehors. De plus, le projet laissera une place importante à la nature, permettant le maintien d'une zone d'infiltration pour les eaux de ruissellement.

Concrètement, le *Réveil du Bosquet Saint-Georges* s'exprimera sous la forme d'une zone de nature spontanée, d'un espace pique-nique et d'un caniparc où l'exploration, l'apprentissage et la découverte de la nature seront favorisés. Le projet est porté par le collectif *Salzinnes Demain*.

- ∇ Salzinnes, Balances
- ∇ Budget : 35.800 €

➢ Un incubateur de permaculture à Wépion

Le projet de *Wépion en Transition* vise à mettre en place un incubateur d'apprentis-permaculteurs pour les former, les accompagner et les mettre en réseau. Cet incubateur proposera des formations collectives autour de la permaculture, des accompagnements individuels sur le terrain des bénéficiaires, des moments d'échanges et de partages d'expériences entre jardiniers et jardinières, des visites groupées (pépinières, semenciers...), une journée annuelle d'échange de graines, une « fête de la récolte » annuelle pour les membres de l'incubateur et leur entourage. Ce vaste programme vise à faciliter l'accès à la permaculture, à simplifier la formation et à créer du lien entre Wépionnais. Ceci, tout en mettant l'accent sur l'expérimentation et le travail de terrain.

- ∇ Wépion
- ∇ Budget : 25.500 €



➢ Un parcours de Street Art végétalisé à Bomel : Tomber les murs !

Le collectif *Bomel + Belle* souhaite embellir le cadre de vie du quartier de Bomel en proposant un parcours artistique et végétalisé – incluant de l'audiovisuel – qui mettra en lumière l'énergie et les richesses des environs. Au moyen de fresques, d'éléments végétaux et d'une signalétique graphique sur les axes menant aux Abattoirs de Bomel, le collectif entend donner un coup de frais au quartier tout en fortifiant le sentiment d'appartenance et de fierté de ses habitant·e·s.

Chaque fresque sera créée autour d'une thématique différente. Par ailleurs, la population sera amenée à participer aux différentes étapes du projet créatif : choix des œuvres, élaboration d'une fresque collective sous la supervision d'un·e artiste, participation aux plantations. De nombreux partenaires collaboreront également au projet.

- ∇ Bomel
- ∇ Budget : 67.800 €

TOMBER Les MURS



Contact presse :
Jeanne Degimbe – Attachée de cabinet de l'Échevine Christine Halut
+32 (0) 81 24 69 53 - jeanne.degimbe@ville.namur.be

V. Évaluation par un jury d'expert.es

Les citoyens et citoyennes attribueront 50% des points, tandis qu'un jury d'expert·es indépendant·es attribuera les 50% restants.

A. Composition du jury

Le jury est composé d'un représentant du Facilitateur Be Planet et de six expertes ou experts dans les thématiques concernées :

- Président du jury (Représentant du Facilitateur Be Planet) : François-Olivier Devaux ;
- Corinne Bernair, SAW-B;
- Stéphanie Lefèvre, SPW;
- Denise Van Dam, UNamur;
- Francis Ghigny, Ancien directeur de la CWAPE ;
- Alexandre Betrand, GroupOne ;
- Michael Damman, RCR - Réseau de Collectifs en Recherche de Résilience.

B. Rôle du jury

Le jury a pour mission de classer les projets, à l'aune des critères suivants :

- Importance de l'impact du projet sur les thématiques suivantes : l'environnement, la dimension sociale et le cadre de vie. Les projets couvrant simultanément ces trois thématiques seront privilégiés. (40 points/100) ;
- Importance de la dimension participative et de la présence de partenariats. (20 points/100) ;
- Diversité des sources de financement/revenus. (20 points/100) ;
- Pérennité et réplicabilité du projet. (20 points/100) ;
- Pour cette nouvelle édition, des points bonus seront octroyés aux projets ayant une sous-thématique « focus jeunes ». (10 points maximum par projet)

VI. Sélection finale des projets lauréats et mise en œuvre

A. Sélection finale des projets

Les projets ayant obtenu les résultats les plus élevés sont retenus. L'annonce officielle des projets lauréats de cette 3e édition se déroulera le 16 juin à 19h. Le nombre de projets lauréats sera défini de manière à ce que l'enveloppe budgétaire de la catégorie concernée soit utilisée à son maximum.

B. Mise en œuvre et suivi

Les participant·e·s dont le projet est sélectionné s'engagent à débuter leur projet endéans les 6 mois qui suivent la signature de la convention avec la Ville de Namur (sauf exception pour certains types de projets plus complexes). Les participant·e·s devront envoyer un rapport d'activités définitif endéans maximum les deux ans qui suivent la signature de la convention de partenariat. Le rôle du Facilitateur sera d'accompagner les participant·e·s tout au long du processus.

Contact presse :
Jeanne Degimbe – Attachée de cabinet de l'Échevine Christine Halut
+32 (0) 81 24 69 53 - jeanne.degimbe@ville.namur.be

VII. Conclusion

Le succès des deux dernières éditions du budget participatif nous a démontré l'intérêt de poursuivre ce type de processus et d'encourager la participation citoyenne sur le territoire namurois. Le budget participatif offre aux citoyens et citoyennes la possibilité de participer activement à l'émergence de nouveaux projets dans l'intérêt collectif. Les thématiques (environnementales, sociales ou liées au cadre de vie) proposées rencontrent les idées et rêves des Namurois et Namuroises. Notons que l'accompagnement offert a permis aux dossiers d'être les plus construits possible et de qualité afin de pouvoir cheminer dans le processus.

Christine Halut, Échevine en charge de la Participation, félicite tous les participants et participantes qui ont déposé un projet pour rendre « *Namur, plus belle ensemble* » et se réjouit de connaitre les projets lauréats !



Contact presse :
Jeanne Degimbe – Attachée de cabinet de l'Échevine Christine Halut
+32 (0) 81 24 69 53 - jeanne.degimbe@ville.namur.be